

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
8222VILLE DE DREUX  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALERESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE  
RADIO GRAND CIEL – Convention de partenariat

N° DEC04/2026

Le Maire de la Ville de Dreux, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.123-6 et suivants relatifs aux attributions du Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Vu** le Code de l'action sociale, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 relatifs à la création, aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des centres communaux d'action sociale ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 donnant délégation au Président,

**Considérant** l'émission « D'un siècle à l'autre » pour la saison 2025-2026 animée par Radio Grand Ciel ;

**Considérant** la proposition de dédicaces musicales aux résidents de la Vaumonnaie à l'occasion de leur anniversaire ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : **De conclure** une convention de partenariat avec Radio Grand Ciel à titre gracieux.

**Article 2** : **De charger** Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : **D'informer** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 3 mars 2026



**Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale**

**Pierre-Frédéric BILLET**

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la Sous-Préfecture le :  
et affichage, notification ou publication le : 10/03/2026



## CONVENTION DE PARTENARIAT

SEPTEMBRE 2025 – AOÛT 2026

Entre les soussignés :

- **Radio Grand Ciel**
- **Résidence autonomie La Vaumonnaie**

La présente convention a pour objet de reconduire le partenariat existant autour de l'émission « D'un siècle à l'autre » pour la saison 2025-2026 de Radio Grand Ciel.

### **DURÉE, FRÉQUENCE ET RÉALISATION :**

Cette émission hebdomadaire de 60 minutes est préparée et animée par Odile Hecquard, bénévole de Radio Grand Ciel et elle est enregistrée, réalisée et montée dans les studios de RGC par Pierre Hecquard, bénévole également.

### **OBJECTIF :**

L'émission propose des dédicaces musicales aux résidents de plusieurs établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes, dont la résidence autonomie La Vaumonnaie, à l'occasion de leur anniversaire.

Pour préparer l'émission, l'animatrice de l'émission utilise une liste fournie par les établissements partenaires. Elle donne également au cours de l'émission des conseils de santé ou de prévention et peut aussi réaliser de courtes interviews.

Radio Grand Ciel réalise cette émission depuis plusieurs décennies et entend, à travers elle, réaffirmer l'importance du lien avec nos aînés et la nécessité de lutter contre l'isolement.

### **DIFFUSION ET PRODUCTION:**

Radio Grand Ciel s'engage à mettre « D'un siècle à l'autre » en valeur dans sa grille de programmation avec, pour chaque émission produite, trois diffusions à l'antenne à des jours et horaires différents et une mise à disposition en réécoute sur son site Internet à l'issue de la diffusion ([www.radiograndciel.fr](http://www.radiograndciel.fr)) .

La résidence autonomie La Vaumonnaie s'engage à fournir les éléments nécessaires aux dédicaces musicales pour leurs résidents de septembre 2025 à août 2026 et à faciliter l'écoute de l'émission pour leurs résidents, en direct ou en différé.

### **COMMUNICATION :**

Radio Grand Ciel s'engage à médiatiser l'émission sur ses différents supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, lettre d'information).

La résidence autonomie La Vaumonnaie s'engage à fournir les éléments nécessaires à cette médiatisation et à promouvoir l'émission auprès de leurs résidents et de leurs familles.

Fait à Dreux le 12/02/2026

Pour Radio Grand Ciel :

Emily Glory, responsable d'antenne et de programmation

Pour la résidence autonomie La Vaumonnaie :

